



PRÉFÈTE  
DE LA CORRÈZE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



# Lettre de l'Agenda rural n°2

janvier 2022



L'année 2021 a été une année d'intense mobilisation des services de l'État et des élus en faveur de la mise en œuvre de l'Agenda rural en Corrèze. Les programmes emblématiques de cet Agenda ont, en particulier, connu une accélération décisive au cours des derniers mois :

- s'agissant, tout d'abord, du programme « **France Services** » : neuf nouveaux espaces ont ouvert leurs portes au cours de l'année 2021, principalement dans les anciens chefs-lieux de canton, portant ainsi le nombre d'espaces « France Services » à dix-sept au 1er janvier 2022 ; le déploiement du programme s'achèvera cette année avec la création de trois à sept nouveaux espaces dans les territoires qui ne sont pas encore couverts ; l'offre de services de ces espaces s'enrichira dans le même temps de nouveaux partenariats dans les domaines de la rénovation énergétique des logements, de l'inclusion numérique et de l'aide aux victimes d'infractions ;
- s'agissant, ensuite, du programme « **New Deal** » mobile : six nouveaux pylônes ont été mis en service au cours de l'année 2021, tandis que cinq des six pylônes programmés pour l'année 2022 devraient être opérationnels avant l'été prochain ; parallèlement, l'équipe-projet départemental a d'ores et déjà programmé huit sites pour l'année 2023 et sept autres pour l'année 2024 ;



**PRÉFÈTE  
DE LA CORRÈZE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



• s'agissant, enfin, du plan « **France Très Haut Débit** » : la Corrèze se situe désormais dans le peloton de tête au niveau national des départements les mieux desservis par la fibre optique, avec un taux de couverture supérieur à 90 %, toutes zones confondues, grâce à l'action déterminée du conseil départemental de la Corrèze, du syndicat mixte DORSAL et des opérateurs privés.

De nombreux autres programmes de l'Agenda rural se sont également concrétisés ces derniers mois : le premier « **Campus connecté** » a ouvert ses portes dans le quartier de Souilhac à Tulle en septembre dernier ; le tiers-lieu « Le 400 » à Brive et l'espace d'inclusion numérique « Les bains douches numériques » à Tulle ont été labellisés « **Fabrique de territoire** » ; les projets de musée numérique portés par les villes d'Ussel et d'Egletons ont été retenus à l'issue de l'appel à projets « **Micro-Folies** » ; le dispositif « **Conseillers numériques** » a rencontré un fort succès dans le département, avec le recrutement de seize conseillers ; deux jeunes diplômés ont été recrutés dans le cadre du dispositif « **Volontariat territorial en administration** » et deux autres devraient suivre prochainement ; enfin, cent-soixante-dix jeunes volontaires âgés de 15 à 17 ans ont été accueillis à l'espace 1 000 sources de Bugeat à l'occasion du premier séjour de cohésion du « **Service national universel** ».

Ces quelques exemples, qui sont loin d'être exhaustifs, et sur certains desquels revient ce deuxième numéro, démontrent toute la vitalité du territoire et la dynamique qui s'est engagée dans le département autour de l'Agenda rural. En ce début d'année, je forme le vœu que cette dynamique se poursuive et s'amplifie encore en 2022 au bénéfice de toutes les corréziennes et tous les corréziens.

**Salima Saa**  
Préfète de la Corrèze

*Le dispositif de volontariat territorial en administration (VTA), effectif depuis le printemps 2021, permet aux collectivités territoriales rurales de bénéficier des compétences de jeunes diplômés le temps d'une mission de 12 à 18 mois, pour un apport d'ingénierie sur leurs projets.*

Le VTA s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 30 ans, d'un niveau de diplôme Bac +2 minimum en droit public ou droit des collectivités locales, gestion de projets, urbanisme, ingénierie des travaux publics, développement territorial, géographie, etc.

Le contrat du VTA prend la forme d'un contrat à durée déterminée pour remplir une des missions suivantes :

- la réalisation d'un plan stratégique d'investissement pluriannuel ;
- la consolidation d'un projet de territoire (notamment dans le cadre de la mise en œuvre des CRTE) ;
- le soutien au déploiement des programmes de l'ANCT ;
- la préparation des dossiers de subvention des différents financeurs ;
- la réalisation d'une veille juridique et financière, notamment pour identifier les financements accessibles l'appui aux équipes et élus dans le montage de projets

Sont éligibles les communes ou EPCI ruraux, ainsi que les PETR (Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux), s'ils participent à l'élaboration des contrats de relance et de transition *écologique* (CRTE). *L'État apporte un soutien financier à la collectivité territoriale à hauteur d'une subvention forfaitaire de 15 000 euros.*

*Plus d'informations sur le dispositif et la démarche à engager : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/le-volontariat-territorial-en-administration-vta>*

## Témoignages

En Corrèze, quatre collectivités se sont engagées dans la démarche du recrutement d'un VTA. Il s'agit de la commune de Saint-Pantaléon-de-Lapleau, de la commune d'Ussel et des EPCI de Midi Corrèzien et Haute-Corrèze Communauté. Elles témoignent :

### Vincent Calonne, maire de Saint-Pantaléon-De-Lapleau

Pour Vincent Calonne, maire de Saint-Pantaléon-de-Lapleau depuis 2020, le recrutement d'un volontaire territorial en administration constitue une importante opportunité de développer sa commune et d'en renforcer l'attractivité touristique.

« Sur notre commune, nous avons un camping que nous souhaitons redynamiser, des sentiers de randonnée pédestre et VTT, la difficulté est que nous sommes situés loin des plans d'eau et lieux les plus touristiques. »

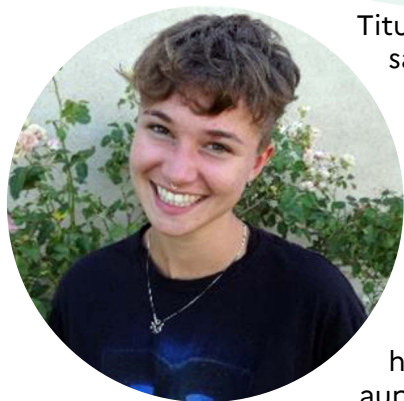
Le recrutement du VTA est ainsi une opportunité pour travailler sur de nouveaux projets « à la mairie, nous n'avons pas toujours le temps de nous occuper du tourisme et la présence de notre VTA est une aide précieuse ».



Redynamiser la commune à travers le tourisme, c'est aussi pour le maire « accueillir des expositions, en partenariat avec le musée du Pays d'Art et d'Histoire de Meymac, dans le bistrot de la commune actuellement fermé et que nous aimerions faire fonctionner davantage, voire rouvrir ». « Par exemple, nous aimerions organiser l'exposition de sculpteurs des communes voisines. Nous aimerions organiser ce type d'exposition dans notre commune, pourquoi pas à proximité de l'église du Gour Noir.»

Enfin, l'arrivée d'une VTA permet d'apporter un regard extérieur à la commune.

## **Orane Shaw, volontaire territoriale en administration, recrutée par la commune de Saint-Pantaléon-De-Lapleau**



Titulaire d'une licence d'anthropologie après une prépa théâtre, c'est lors de sa dernière année d'études à distance, réalisée à Neuvic, qu'Orane Shaw a souhaité s'engager au service d'une commune rurale pour y développer des projets culturels « J'ai rencontré le maire de Saint-Pantaléon-de-Lapleau qui cherchait quelqu'un pour travailler sur l'attractivité touristique de la commune et ça m'a intéressée, j'ai pensé que cela pouvait constituer une première expérience dans le montage de projets culturels » explique celle qui souhaite travailler dans le milieu de la culture sur le long terme.

Ses missions ont débuté par la visite du village et la rencontre de ses habitants : « A mon arrivée début septembre, j'ai réalisé une enquête auprès des habitants du village pour connaître leurs envies, j'ai ressenti une importante envie de participer à la vie du village et j'ai très envie de les intégrer à la vie culturelle et touristique pour que les projets que je souhaite mener réussissent».

Elle apprécie particulièrement le soutien total des conseillers municipaux, du maire et de la secrétaire de mairie.

Ses objectifs sont d'organiser des événements conviviaux pour les villageois, créer des ateliers d'échanges intergénérationnels entre les habitants, travailler à la réouverture du bistrot du village, peut-être sous forme associative mais aussi de faire connaître la commune via les réseaux sociaux « Je sais que beaucoup de personnes notent les lieux par lesquels ils passent et certains lieux de notre commune comme l'église du Gour Noir peuvent donner de la visibilité à la commune ».

La bonne coopération avec les communes voisines comme Latronche, Soursac, Saint-Hilaire Luc, Lapleau et Neuvic sera la clé de la réussite de ses missions.

# Téléphonie mobile

En janvier 2018, le gouvernement, l'Autorité de régulation des communications électroniques et des Postes (ARCEP) et les opérateurs mobiles - Bouygues Telecom, Free, Orange et SFR - sont parvenus à un accord historique visant à généraliser une couverture mobile de qualité pour tous les Français en prévoyant un investissement de **3 Milliards d'euros** portés par les opérateurs de téléphonie mobile. Cet investissement doit contribuer à réduire la fracture numérique en profitant, avant tout, aux territoires ruraux où les besoins de couverture en téléphonie étaient les plus importants.

Ce programme en vigueur pour l'amélioration de la couverture en téléphonie mobile du territoire est appelé « **New Deal** » mobile.

L'accord de janvier 2018 met à la charge des opérateurs cinq engagements contraignants :

- 1) Généraliser la réception 4G sur l'ensemble du territoire d'ici fin 2020
- 2) Améliorer la couverture des axes de transport prioritaires (d'ici 2020 pour les axes routiers prioritaires, d'ici 2025 pour le réseau ferré régional)
- 3) Améliorer la couverture indoor à la demande
- 4) Assurer une couverture mobile de qualité dans des zones non ou mal couvertes : construction de 5000 sites par opérateur
- 5) Proposer une offre 4G fixe dans les zones où les débits fixes ne sont pas suffisants.

La mesure 4 est le dispositif de couverture ciblée. Il repose sur un quota de sites à couvrir pour chaque département. Il est piloté, au niveau national, par la mission France mobile de **l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)** et au niveau départemental, par une **équipe-projet**, coprésidée par le préfet de département et le président du conseil départemental, et chargée de donner la priorité au déploiement des infrastructures de téléphonie mobile dans les zones non ou mal couvertes.

En Corrèze, ce sont 36 communes peu ou mal couvertes qui pourront être identifiées d'ici à 2024. 21 sites ont déjà été identifiés, dont **6 ont été mis en service en 2021 : Auriac, Brignac-la-Plaine, Meyrignac-l'Eglise, Moustier-Ventadour, Sainte-Féréole et Saint-Bonnet-près-Bort.**



# Les projets alimentaires territoriaux (PAT)



*Issus de la loi du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, les projets alimentaires territoriaux (PAT) ont pour objectif de développer les circuits courts au sein des territoires et ainsi relocaliser l'agriculture et l'alimentation. Ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens, etc.) et permettent de soutenir l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines dans une vision pluriannuelle.*

Les PAT répondent aux trois dimensions du développement durable :

- la dimension économique : structuration des filières, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée, contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles ;
- la dimension environnementale : développement de la consommation de produits locaux et de qualité, valorisation d'un nouveau mode de production agroécologique, dont la production biologique, préservation de l'eau et des paysages, lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- la dimension sociale : éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, don alimentaire, valorisation du patrimoine.

En Corrèze, il existe à ce jour deux PAT : celui de « **Tulle aggro** », approuvé en 2017 et celui du **PETR « Vallée de la Dordogne Corrèzienne »**, en cours d'élaboration.

Le PAT de « Tulle aggro » a conduit à élaborer une charte de l'alimentation en 2018, en collaboration avec de nombreux acteurs de l'alimentation sur le territoire (chambre d'agriculture, lycée agricole Edgard Pisani à Naves, etc.).

Un travail a notamment été engagé avec les cantines scolaires du premier degré pour partager les bonnes pratiques. Les quinze communes volontaires ont créé un réseau en vue de favoriser des temps de rencontre entre les agents concernés ou l'organisation de formations conduites avec la chambre d'agriculture ou Interbio Nouvelle Aquitaine. Une autre action emblématique de ce PAT a consisté à créer un marché solidaire annuel dans le quartier Virevialle à Tulle. Cette initiative a été suivie par les associations et le centre communal d'action sociale. Dans ces deux cas, le PAT a facilité la mise en relation les différents acteurs.

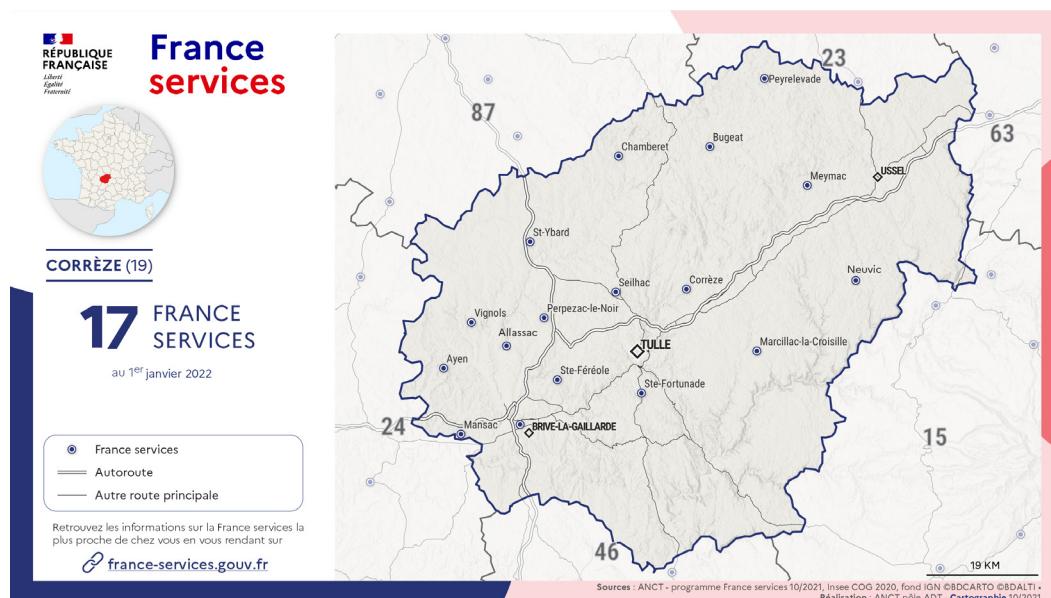
D'autres actions sont également prévues, comme, par exemple, le développement d'un tiers-lieu agricole sur le territoire de l'agglo, l'accompagnement des initiatives de développement des circuits de proximité ou encore une réflexion autour de la résilience alimentaire avec les associations. L'ambition est de continuer à agréger les acteurs et la société civile autour d'un projet commun.

Le PETER de la Vallée de la Dordogne Corrèzienne travaille actuellement sur son PAT, projet pour lequel il a bénéficié d'une aide du plan de relance d'environ 30 000 €. Ses premières actions portent sur la communication autour du métier d'agriculteur pour agir sur l'accueil-transmission-reprise des exploitations agricoles à travers des vidéos, ainsi que sur la réalisation d'une enquête auprès de tous les habitants du territoire pour connaître leurs habitudes de consommation. Un annuaire est également en cours de rédaction pour recenser les producteurs de la vallée de la Dordogne. Enfin, des essais tests auprès d'établissements scolaires, EPHAD sur une alimentation localisée (Bio, Haute Valeur Environnementale...) doivent être mis en place.

# France services

4 espaces **France Services** inaugurés depuis le mois de juillet : Meymac, Peyrelevade, Sainte-Féréole et Seilhac.

2 espaces **France Services** labellisés depuis le début de l'année : Allasac et Neuvic



## Comité départemental France Services

*Le premier comité départemental France Services s'est réuni le 28 septembre dernier en présence de la préfète de la Corrèze et du sous-préfet d'Ussel*

Cette première réunion, qui a réuni l'ensemble des acteurs du réseau France Services (responsables de structure, représentants des partenaires nationaux et locaux) a été l'occasion de dresser un bilan de l'activité des derniers mois des différents espaces France Services, de présenter les actualités nationales et locales des partenaires, de découvrir de nouveaux partenariats tels que ceux conclus avec les associations de lutte contre les violences conjugales, l'ARAVIC-France Victimes, la Gendarmerie nationale et l'association Familles rurales.

Cette réunion a également permis aux différents participants d'échanger sur les initiatives des uns et des autres en matière de communication, les attentes du public, etc.

La réunion s'est conclue par la signature de la convention départementale « France Services » par la Préfète.



# L'agenda rural en chiffres depuis l'été

5 pylônes « **New Deal** » mis en service (Auriac, Brignac-la-Plaine, Meyrignac-L'Église, Moustier-Ventadour, Sainte-Féréole)

32 structures habilitées **Aidants connect**

16 conseillers numériques recrutés et en cours de formation

12 en cours de recrutement

2 volontaires territoriaux en administration recrutés (Saint-Pantaléon-de-Lapleau et Ussel)

2 en cours de recrutement (la VTA de la Communauté de communes Midi Corrézien arrive au 3 janvier 2022. La communauté de communes Haute-Corrèze Communauté est en cours de recrutement)

2 microfolies validées par l'ANCT (Centre de découverte du Moyen-Age d'Egletons et Musée du Pays d'Ussel)

1 campus connecté (quartier de Souilhac à Tulle)

1 fabrique de territoire (projet territoire numérique porté par l'association CorrTech à Tulle)

En bref

## Nouvelle mesure

Soutien à l'implantation de cafés « multi-services » en milieu rural : l'offre du groupe SOS évolue.



| GROUPE SOS |

Depuis 2019, le groupe SOS accompagne les communes de moins de 3500 habitants qui n'ont plus de lieu de café-restauration pour les aider à en recréer. Le groupe SOS accompagne les communes intéressées de deux manières : en premier lieu, par la réalisation d'une enquête auprès des habitants de la commune en vue de connaître leurs besoins ; en second lieu, par la recherche, le recrutement et la formation d'un gérant.

Désormais, un appel à candidatures est ouvert aux communes de moins de 3500 habitants dont le dernier café rencontre des difficultés. 100 cafés seront sélectionnés par le groupe SOS.

Pour être éligible, la candidature doit être portée par le gérant du commerce à soutenir. L'établissement doit avoir un espace café-bar ou salon de thé dédié (avec ou sans Licence).

L'accompagnement est gratuit pour le gérant comme pour la commune.

Pour plus d'informations sur cette nouvelle mesure :  
<https://www.1000cafes.org/accompagnement-cafes/>